

Accusé de réception en préfecture 001-200069193-20250313-DELIB-25-61-DE Date de télétransmission : 19/03/2025

Date de réception préfecture : 19/03/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 13 MARS 2025

Nombre de membres:

En exercice: 59 Présents: 42 Pouvoirs: 9 Votants:51

Date de convocation et d'affichage: 7 mars 2025

Numéro: D20250313\_61

Objet:

Signature de la convention de facturation SUEZ-**SIE Bresse Dombes** Saône-Service Renom Chalaronne L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES			Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	х		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	Х		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	Х		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	Х		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	Х		
	Thierry	JOLIVET	Х		
	Stéphane	MERIEUX		Х	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	Х		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	Х		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY	Х		
	Chantal	BROUILLET	Х		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	Х		
	Sylvie	BIAJOUX	Х		
	Michel	JACQUARD	Х		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	Х		
	Pascal	CURNILLON	Х		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		х	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	Х		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	Х		
CRANS	Françoise	MORTREUX	Х		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		х	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		х	JP. COURRIER
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	Х		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	Х		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN		Х	
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	Х		
	Émilie	FLEURY	Х		
	Jean-Luc	BOURDIN		Х	

Accusé de réception en préfecture 001-200069193-20250313-DELIB-25-61-DE Date de télétrapsmission : 19/03/2025

Date de télétransmission : 19/03/2025								
MONTHIEUXDate de re	ecephidinperéfe		5	Х	P. POTTIER			
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER		Х	C. MONIER			
	Rachel	RIONET		Х	JP. GRANGE			
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		х				
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	х					
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	Х					
	Evelyne	ESCRIVA	Х					
	Pascal	GAGNOLET	х					
	Claude	LEFEVER	Х					
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	х					
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	Х					
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	Х					
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	х					
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	Х					
SAINTE OLIVE	Thierry	SPINNLER	Х					
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	Х					
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	Х					
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	Х					
	Martine	MOREL-PIRON	Х					
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		х	L. LOREAU			
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		х				
VALEINS	Fréderic	BARDON	х					
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		х				
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	х					
	Isabelle	DUBOIS	х					
	François	MARECHAL		Х	P. LARRIEU			
	Marie Anne	ROUX		Х	I.DUBOIS			
	Didier	FROMENTIN	Х					
	Agnès	DUPERRIER	Х					
	Jacques	LIENHARDT		Х	JF. JANNET			
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	_	х				

Secrétaire de séance élu : Christophe MONIER

Rapporteur: Philippe POTTIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCD,

Le budget annexe du SPANC est financé principalement par la redevance annuelle forfaitaire versée par les usagers du service, actuellement de 32 € TTC/an.

Dans un souci de simplification, comme le prévoit l'article R 2224-19-7 du CGCT, cette redevance est facturée et recouvrée par l'intermédiaire des sociétés fermières lorsque le service production/distribution/facturation d'eau est assuré par un délégataire. Pour encadrer le service rendu par les délégataires, il est nécessaire d'établir une convention de facturation et de recouvrement sur chaque périmètre de contrat.

Sur le périmètre du Syndicat Intercommunal des Eaux Bresse Dombes Saône, service Renom Chalaronne, le marché de délégation de service public a récemment été relancé, pour être attribué à la société SUEZ, il convient par conséquent d'instaurer une nouvelle convention de facturation avec SUEZ pour le recouvrement de la Accusé de réception en préfecture 001-200069193-20250313-DELIB-25-61-DE Date de télétransmission : 19/03/2025 Date de réception préfecture : 19/03/2025

redevance ANC sur ce périmètre. Cela concerne les communes de Bouligneux, Marlieux, La Chapelle du Chatelard, Saint-André-le-Bouchoux, Relevant, Romans, Saint-Georges-sur-Renon, Saint-Germain-sur-Renon, Sandrans et Le Plantay.

Il est à noter que cette convention prévoit la rémunération du délégataire par le SPANC à hauteur de 1.70 € par facture émise.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver la signature de la convention avec la société SUEZ pour le recouvrement de la redevance assainissement non collectif, sur le périmètre du syndicat Bresse Dombes Saône, service Renom Chalaronne,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à cette prestation de facturation.

## Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide à l'uanimité :

- **D'approuver** la signature de la convention avec la société SUEZ pour le recouvrement de la redevance assainissement non collectif, sur le périmètre du syndicat Bresse Dombes Saône, service Renom Chalaronne,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à cette prestation de facturation.

Ainsi fait et délibéré, le 13 mars 2025.

La Présidente, Isabelle DUBOIS